

Le 1^{er} janvier 2016 est entré en vigueur le Code des relations entre le public et l'administration (ci-après CRPA), code pilote de la politique de réforme de l'Etat et de la simplification des relations public-administrations. Si le code a fait l'objet de plusieurs études, aucune d'étude d'ensemble spécifiquement consacrée à son application aux et par les collectivités territoriales n'a été engagée.

La rédaction du code révèle à plusieurs égards la prise en compte d'une spécificité locale. Les difficultés que celles-ci devaient rencontrer ont expliqué que le législateur ait opté pour une application différée dans le temps de plusieurs dispositions. En outre, de multiples dérogations ont été introduites aux règles générales contenues dans le code au profit des collectivités locales. Le législateur a forgé sur mesure un champ d'application variable du code selon les dispositions. Pour autant, l'on peut se demander s'il ne génère pas une insécurité juridique pour ces dernières.

Le colloque vise donc en premier lieu à porter un regard général sur la place des collectivités territoriales dans le code des relations entre le public et l'administration et à examiner les difficultés de mise en œuvre du CRPA par les collectivités. L'objet du colloque vise à répondre à une série d'interrogations en premier lieu sous forme de bilan, deux années après l'entrée en vigueur du CRPA, mais aussi afin de tracer des perspectives afin de tenter de mieux cerner le cadre juridique posé.

RESPONSABLE SCIENTIFIQUE

Sébastien SAUNIER, *Professeur de droit public, Directeur adjoint de l'IDETCOM*

CONTACT ET INSCRIPTION

anne-sophie.durrieu@ut-capitole.fr

IDETCOM :

Bureau 317, Colloque CT et CRPA, 2 rue du Doyen Gabriel Marty 31042 Toulouse cedex 9

LIEU DE LA MANIFESTATION : Université Toulouse 1 Capitole, Amphithéâtre Colloques - Guy-Isaac, Manufacture des Tabacs, 21 allée de Brienne, 31000 Toulouse.

Le colloque ouvre droit à la formation continue.

Les Collectivités territoriales et le Code des relations entre le public et l'administration

Jeudi 14 décembre 2017

Université Toulouse Capitole
Manufacture des Tabacs
Amphi Colloques

Colloque organisé par l'Institut du droit de l'espace, des territoires, de la culture et de la communication (IDETCOM).



ACCUEIL

9 h 00 Allocutions d'ouverture

Corinne Mascala, *Présidente de l'Université Toulouse I Capitole*
Philippe Nelidoff, *Doyen de la Faculté de Droit et Science Politique*
Lucien Rapp, *Professeur, Université Toulouse I Capitole, Directeur de l'IDETCOM*

I. REPÈRES

Fondements

Sous la présidence de Christian Lavalie, *Professeur émérite, Université Toulouse I Capitole*

9 h 30 Collectivités territoriales et procédures administratives

Sébastien Saunier, *Professeur, Université Toulouse I Capitole*

9 h 50 Les collectivités territoriales dans la fabrique du code. Approche comparée

Jean-Bernard Auby, *Professeur, Sciences Po Paris,*
Directeur de la Chaire « Mutations de l'Action Publique et du Droit Public »

10 h 10 Les collectivités territoriales et le champ d'application du code

Hélène Pauliat, *Professeur, Université de Limoges*

Silences et affirmations

Sous la présidence de Jacques Viguier, *Professeur, Université Toulouse I Capitole*

10 h 30 L'inapplicabilité du code aux relations entre personnes publiques

Mathieu Doat, *Professeur, Université de Perpignan*

10 h 50 Le CRPA et l'outre-mer

Florian Roussel, *Maitre des requêtes Conseil d'Etat*

11 h 10 Questions/Réponses

PAUSE

II. Déclinaisons

Les actes des collectivités territoriales

Sous la présidence de Sébastien Saunier, *Professeur, Université Toulouse I Capitole*

11 h 40 Le CRPA et l'acte administratif local

Julien Martin, *Professeur, Université de Bordeaux*

12 h 00 Les procédés d'association du public aux décisions prises par l'administration locale

Christophe Testard, *Maitre de conférences, Université Toulouse I Capitole*

12 h 20 Un renouvellement de la participation du public ?

Delphine Espagno, *Maitre de conférences, Institut d'Etudes Politiques de Toulouse*

12 h 40 Discussion

DÉJEUNER

14 h 00 Le silence vaut acceptation

Bertrand Faure, *Professeur, Université de Nantes*

14 h 20 Le droit à l'erreur des administrés

Laetitia Janicot, *Professeur, Université de Cergy-Pontoise*

Collectivités territoriales et numérique

Sous la présidence de Lucien Rapp, *Professeur, Université Toulouse I Capitole*

14 h 40 Le droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique

Didier Guignard, *Maitre de conférences, Université Toulouse I Capitole*

15 h 00 L'open data dans les collectivités territoriales

Bénédicte Delaunay, *Professeur émérite, Université de Tours*

15 h 20 Discussion & Pause

15 h 40 Regards croisés

- Conseil national du numérique (*sous réserve*)
- Jean-Luc Sallaberry, *Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR),*
Chef du département Numérique
- **Etude de cas :** Analyse des actions d'open data au sein d'archives départementales de la région Occitanie
Christophe Alcantara, *Maitre de conférences en Sciences de l'information et de la communication,*
Université Toulouse I Capitole

16 h 40 La protection des données personnelles numériques : quels risques pour les collectivités territoriales ? >>

Jennifer Marchand, *Maitre de conférences, Université d'Auvergne*

CLÔTURE

17 h 00 Le CRPA : la démocratie administrative locale dans le piège de la codification

Nicolas Kada, *Professeur, Université de Grenoble-Alpes*



14 DÉCEMBRE
2017

Les Collectivités territoriales et
le Code des relations
entre le public et l'administration